



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 14/09/2022

L'Etat et l'ANRU donnent le feu vert au projet de renouvellement urbain du quartier du Petit-Colombes.

Un avis favorable a été délivré mardi 13 septembre au projet porté par l'EPT Boucle Nord de Seine, la commune de Colombes et Colombes Habitat Public. Le projet sera soutenu par l'Etat jusqu'à 43 millions d'euros.

Le projet prévoit la réhabilitation de 787 logements sociaux et le développement d'une mixité de l'habitat avec la construction de plus de 200 logements privés neufs. 200 logements sociaux seront démolis et reconstitués ailleurs à Colombes.

En outre, l'Etat s'engage à veiller aux enjeux de tranquillité publique, particulièrement prégnants sur ce territoire classé "Quartier de reconquête républicaine".

La phase de conventionnement va pouvoir maintenant être lancée. Les travaux des dernières opérations devraient être achevés fin 2030.

Le coût d'investissement global du projet est estimé à 147 millions d'euros.

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Lancé en 2014, il porte sur 9 projets dans les Hauts-de-Seine, dans 7 communes : Nanterre, Bagneux, Chatenay-Malabry, Colombes, Asnières-sur-Seine, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne.

Le montant cumulé des concours financiers de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) validés sur le département des Hauts-de-Seine dans le cadre du NPNRU s'élève, au 14 septembre 2022, à 301,34 M€ dont 189,03 M€ en subventions de l'ANRU et 111,31 M€ en prêts bonifiés délivrés par Action Logement, pour un coût total d'investissement estimé à plus 1,2 milliard d'euros.